

# L'IMPACT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DES MÉDIAS SOCIAUX SUR LES INSTITUTIONS JURIDIQUES

# ICAJ

Institut canadien  
d'administration  
de la justice

44<sup>e</sup> CONFÉRENCE ANNUELLE | S'adresse à toute la communauté juridique

Écouter. Apprendre. Inspirer.

DU 16 AU 18 OCTOBRE 2019 | HÔTEL LE BONNE ENTENTE (SALLE DE BAL) | QUÉBEC



## COPRÉSIDENTS

**M<sup>e</sup> Patrick A. Molinari, Ad. E., MSRC, Lavery Avocats; Président, ICAJ**

**L'honorable juge James O'Reilly, Cour fédérale; Premier vice-président, ICAJ**

Cette conférence bilingue avec interprétation simultanée se penchera sur la manière dont le système de justice canadien est transformé par l'intelligence artificielle et les médias sociaux à plusieurs niveaux. Des spécialistes de divers domaines (droit, politiques publiques, sociologie, communication, criminologie, sciences informatiques, nouvelles technologies, médias sociaux, etc.) présenteront une analyse multidisciplinaire des défis à relever. Une trentaine de conférenciers seront rassemblés afin d'étudier les problèmes d'ordre systémique, les difficultés rencontrées dans la salle d'audience, l'angle philosophique, les pistes de solutions et bien plus encore !

*La participation à ce programme est approuvée, conformément à l'article 41(1) de la Loi sur les juges.*

*Pour les avocates et les avocats des provinces où la formation continue est obligatoire :*

*Ce programme est offert par un dispensateur reconnu aux fins de la formation continue obligatoire.*

Partenaire  
principal



SMART & BIGGAR

**lavery**  
Avocats

## APERÇU DU PROGRAMME\*

Cette conférence annuelle sur « L'impact de l'intelligence artificielle et des médias sociaux sur les institutions juridiques » pose un regard lucide sur les défis que les tribunaux et les professions juridiques doivent relever afin de maintenir la confiance du public dans l'administration de la justice.

Les rapports que nous entretenons avec l'information sont bouleversés par les technologies : les modes de communication sont en mutation, l'information circule dans un réseau de canaux disparates, le langage se transforme avec l'utilisation de sigles et d'émojis de tous genres.

Les concepteurs de logiciels d'intelligence artificielle proposent des outils d'aide à la décision. La preuve documentaire inclut des captures d'écran dont la traçabilité est incertaine. Les garanties juridiques de protection de la réputation et de la vie privée se heurtent à la dispersion de l'information et à son appropriation pour des fins souvent discutables.

Ces phénomènes confrontent les tribunaux et les professions juridiques à la nécessité d'adapter leurs façons de faire et d'en assurer la cohérence avec les valeurs qu'ils ont pour mission de promouvoir et de protéger. Comment se positionneront-ils ?

*\*Veuillez noter que le programme pourrait être modifié.*

---

## COMITÉ ORGANISATEUR

### Coprésidents

**M<sup>e</sup> Patrick A. Molinari, Ad. E.**, MSRC, Lavery Avocats; président de l'ICAJ  
**L'honorable juge James O'Reilly**, Cour fédérale; premier vice-président de l'ICAJ

### Membres

**Le professeur Benjamin Alarie**  
Titulaire de la Chaire Osler en droit des affaires  
Faculté de droit, Université de Toronto  
Cofondateur et PDG, Blue J Legal

**M<sup>e</sup> Neil Bower**  
Vice-président, Services d'innovation et de politiques, École de la fonction publique du Canada, Ottawa

**L'honorable juge Frances Kiteley**  
Cour supérieure de justice, Ontario

**M<sup>e</sup> Eric Lavallée**  
Associé et responsable du Laboratoire juridique sur l'intelligence artificielle  
Lavery Avocats, Sherbrooke

**M<sup>e</sup> Christine O'Doherty**  
Directrice générale, ICAJ

**L'honorable juge P. Colleen Suche**  
Cour du Banc de la Reine du Manitoba  
Deuxième vice-présidente, ICAJ

**Le professeur Pierre Trudel**  
Centre de recherche en droit public (CRDP)  
Faculté de droit, Université de Montréal

**La professeure Martine Valois, Ad. E.**  
Faculté de droit, Université de Montréal  
Conseillère académique, ICAJ

**Le professeur Nicolas Vermeys**  
Faculté de droit, Université de Montréal

---

## MERCREDI 16 OCTOBRE

---

**8 h – 8 h 30**      **INSCRIPTION ET DÉJEUNER** (Foyer Garneau)

**8 h 30 – 8 h 40**      **RECONNAISSANCE À LA TERRE ET MOT DE BIENVENUE**

*Coprésidents*

- Le sage Raymond Gros-Louis, *Première Nation huronne-wendat, Wendake, QC*
- M<sup>e</sup> Patrick A. Molinari, Ad. E., MSRC, *Lavery Avocats; président, ICAJ*
- L'honorable juge James O'Reilly, *Cour fédérale; premier vice-président, ICAJ*

**8 h 40 – 9 h**      **OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES**

- M<sup>e</sup> Aneurin Thomas, directeur général, *Commission du droit de l'Ontario*

**9 h – 10 h 30**      **PANEL N° 1 | Les nouvelles technologies : avantages et inconvénients**

Quel est l'impact de l'intelligence artificielle et des médias sociaux sur le système de justice ? Quelles sont leurs interactions ? Ce panel expliquera les principes fondamentaux de l'intelligence artificielle et observera comment les médias sociaux changent notre perception du système juridique. Ces nouvelles technologies sont en progression constante et transforment la société à tous les niveaux. Le système de justice est-il prêt à faire face à l'impact de ces changements sur la façon dont nous rendons nos décisions ?

*Modératrice*

- L'honorable P. Colleen Suche, *Cour du Banc de la Reine du Manitoba; Deuxième vice-présidente, ICAJ*

*Conférenciers*

- Le professeur Derek Ruths, *Science des données, Université McGill; directeur et chercheur principal, McGill Centre for Social and Cultural Data Science*
- Mme Jennifer Stairs, *directrice des communications, Bureau exécutif de la magistrature, Nouvelle-Écosse*
- L'honorable juge Lorne Sossin, *Cour supérieure de justice de l'Ontario*

---

**10 h 30 – 10 h 50**      **PAUSE**

---

**10 h 50 – 12 h**      **PANEL N° 2 | Les médias sociaux représentent-ils une menace pour nos démocraties et pour l'État de droit ?**

Sans filtre pour départager le vrai du faux, les médias sociaux pourraient devenir l'outil de propagande le plus puissant que le monde ait jamais connu. Ce panel verra pourquoi les médias sociaux présentent plusieurs défis pour notre système de justice. Les procès sont fondés sur des faits — ce qui peut être établi par la preuve — et non sur des allégations non étayées. De même, la preuve est admise sur la base de la pertinence et de la fiabilité, et exclue lorsque le préjudice prend le pas sur la pertinence juridique? La jurisprudence est remarquablement constante en ce qui a trait à ce qui est partagé sur les médias sociaux et ce qui peut faire partie du dossier en cas de litige.

*Modérateur*

- L'honorable juge en chef Marc Richard, *Cour d'appel du Nouveau-Brunswick*

*Conférenciers*

- Le professeur Pierre Trudel, *Faculté de droit, Université de Montréal*
- L'honorable juge Peter D. Lauwers, *Cour d'appel de l'Ontario*
- L'honorable juge Frances Kiteley, *Cour supérieure de justice de l'Ontario*

---

**12 h – 13 h 15**      **DÎNER**

---

**13 h 15 – 14 h 30**      **PANEL N° 3 | Comment les technologies affecteront-elles le processus de recherche de la vérité et sa légitimité ?**

La fragmentation des écosystèmes d'information et de communication sur les médias sociaux, la montée et la tolérance des « faits alternatifs », le déclin du journalisme documenté, tout cela a sapé l'idée qu'il existe une source d'information et de débats faisant autorité en ce qui concerne les questions d'intérêt public. Le débat moral a lieu au sein d'écosystèmes fragmentés et polarisants, entre personnes partageant les mêmes vues. Ni les tribunaux ni les décisions judiciaires ne seront à l'abri de ces changements. Le processus de recherche de la vérité fera de plus en

plus l'objet d'un examen attentif et critique, en raison du rôle que la magistrature jouera pour maintenir le respect des tribunaux et gérer l'impact des nouvelles technologies sur le processus décisionnel. Comment former un jury impartial dans les affaires très médiatisées? Comment les jurés peuvent-ils départager ce qu'ils ont vu, lu ou entendu sur les médias sociaux de la preuve présentée en cour? Comment contient-on les fuites?

- Modératrice*  
*Conférenciers*
- L'honorable juge Georgina Jackson, *Cour d'appel de la Saskatchewan*
  - M<sup>e</sup> Mark J. Sandler, *avocat de la défense; associé principal, Cooper, Sandler, Shime & Bergman LLP, Toronto*
  - L'honorable juge Sophie Bourque, *Cour supérieure du Québec*
  - M. Yves Boisvert, *journaliste et chroniqueur à La Presse, Montréal*

---

**14 h 30 – 14 h 50 PAUSE**

---

**14 h 50 – 16 h** **PANEL N° 4 | Extraction des valeurs à partir des données colligées : aurons-nous encore besoin d'avocats à l'ère du numérique ?**

Grâce à l'information agrégée par les systèmes d'apprentissage de l'IA, des entreprises sont en mesure de développer des algorithmes pouvant servir à développer des outils d'aide à la décision. Ce panel expliquera comment ces systèmes extraient de l'information spécialisée à partir de données brutes, transférant ainsi de précieuses connaissances dans les systèmes d'IA, sans avoir à payer le savoir d'un expert. Il est essentiel que les membres d'une profession appréciée pour ses connaissances, son expertise et sa capacité à regrouper l'information aient une telle discussion. Les cabinets d'avocats et les services juridiques gouvernementaux auront-ils besoin de moins d'avocats, de stagiaires et d'associés pour rédiger des contrats, des lois ou des règlements ?

- Modérateur*  
*Conférenciers*
- L'honorable juge Peter Willcock, *Cour d'appel de la Colombie-Britannique*
  - M. Alain Lavoie, *président et cofondateur, Irosoft*
  - M<sup>e</sup> Eric Lavallée, *associé et responsable du Laboratoire juridique sur l'intelligence artificielle, Lavery Avocats, Sherbrooke*
  - Le professeur Benjamin Alarie, *titulaire de la Chaire Osler en droit des affaires, Faculté de droit, Université de Toronto; Cofondateur et PDG, Blue J Legal*

**16 h – 16 h 30 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ICAJ**

**16 h 30 – 17 h PRÉSENTATION DE LA BOURSE DE RECHERCHE CHARLES-D.-GONTHIER**

- Le professeur Ignacio Cofone, *Faculté de droit, Université McGill*  
« Regulating Algorithmic Transparency in the Administration of Justice »

**17 h – 19 h COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE « TAPIS ROUGE ET SOIRÉE CINÉMA » (bar payant)**

---

## JEUDI 17 OCTOBRE

---

**8 h – 9 h DÉJEUNER**

**9 h – 10 h 30** **PANEL N° 5 | La protection à l'ère d'Internet : Vie privée, diffamation et réputation en ligne**

Ce panel étudiera la pression exercée sur le droit à la vie privée par l'évolution rapide des nouvelles technologies. Outre la protection et la sécurité des données, les conférenciers examineront le rôle du droit de la diffamation dans un contexte d'information de piètre qualité et d'écosystèmes d'information distribués. Dans quelle mesure notre réputation en ligne est-elle menacée à l'ère d'Internet ?

- Modératrice*  
*Conférenciers*
- L'honorable juge Catherine Pilon, *Cour du Québec*
  - M<sup>e</sup> Frédéric Letendre, *cofondateur, Yulex avocats et statèges*
  - Le professeur Pierre-Luc Déziel, *Droit des technologies de l'information, Faculté de droit, Université Laval*
  - M<sup>e</sup> Sue Gratton, *Commission du droit de l'Ontario*

---

**10 h 30 – 10 h 50 PAUSE**

---

**10 h 50 – 12 h 15** **PANEL N° 6 | Processus décisionnel et intelligence artificielle : quels sont les enjeux déontologiques ? Peut-on préserver l'autonomie des décideurs ?**

Ce panel parlera des progrès, des dangers et des mesures de contrôle des outils d'aide à la décision. Il traitera de l'acceptabilité sociale des nouvelles technologies et verra comment les décideurs perçoivent ces nouveaux outils. Il étudiera aussi l'impact des technologies sur la diversité et l'équité, à travers le prisme des préjugés systémiques. Sommes-nous convaincus que le public accepte le fait que la magistrature et les tribunaux sont indépendants ? Cette séance portera sur les enjeux liés à l'indépendance et explorera les solutions que le droit et l'éthique peuvent déjà nous apporter.

*Modérateur* • L'honorable juge James O'Reilly, *Cour fédérale; premier vice-président, ICAJ*  
*Conférenciers* • Le doyen Hugo Cyr, *Faculté de science politique et de droit, UQAM*  
• L'honorable juge David M. Masuhara, *Cour suprême de la Colombie-Britannique*  
• M<sup>e</sup> Mélanie Raymond, *adjudicatrice*

---

**12 h 15 – 13 h 30 DÎNER**

---

**13 h 30 – 14 h 45** **PANEL N° 7 | L'impact des nouvelles technologies sur l'équité procédurale**

L'utilisation adéquate de programmes informatiques sophistiqués par les organismes gouvernementaux sera probablement l'un des sujets les plus importants en droit administratif et en justice administrative au cours de la prochaine décennie. Ce panel examinera comment les décideurs des tribunaux administratifs se servent d'algorithmes afin de recouvrer des sommes de prestations d'aide sociale versées en trop ou pour fixer des peines et des conditions de mise en liberté qui soient justes. Nous verrons également comment des systèmes simples d'IA sont utilisés pour trier des poursuites et problèmes juridiques, afin d'améliorer l'accès à la justice, l'équité procédurale et le fonctionnement des tribunaux.

*Modérateur* • M<sup>e</sup> David A. Wright, *président, Tribunal du Barreau, Barreau de l'Ontario*  
*Conférenciers* • La professeure Jennifer Raso, *Faculté de droit, Université de l'Alberta*  
• M<sup>e</sup> Lauryn Kerr, *conseillère juridique, Civil Resolution Tribunal, C.-B.*  
• M. Neil Bouwer, *vice-président, Services d'innovation et de politiques, École de la fonction publique du Canada*

---

**14 h 45 – 15 h PAUSE**

---

**15 h – 15 h 10 DÉVOILEMENT DU PRIX DE DISSERTATION CHRISTINE-HUGLO-ROBERTSON**

**15 h 10 – 16 h 30** **PANEL N° 8 | Panel étudiant : Vulnérabilité et contrôle : hypertrucages, partage d'images intimes et préjudices en ligne**

Quels types de préjudices voit-on émerger à l'ère d'Internet, de l'intelligence artificielle et des médias sociaux ? Ces préjudices doivent-ils être considérés comme une nouvelle forme de violence, ou sont-ils un symptôme de problèmes sociaux préexistants affectant des personnes vulnérables ? Ce panel examinera les lacunes juridiques ouvrant la voie aux préjudices en ligne et les solutions extrajudiciaires prises par la société pour y remédier. Le droit est-il outillé pour résoudre efficacement les problèmes d'ordre social, éthique et juridique posés par les « hypertrucages », la « pornographie vengeresse » la « désinformation » et les « logiciens espions » ? Comment peut-on concilier la liberté d'expression et la protection du public ?

*Modératrice* • Mme Eve Gaumont, *étudiante, Faculté de droit, Université Laval, Québec*  
*Conférenciers* • M<sup>e</sup> Yuan Stevens, *chercheuse juridique en sécurité informatique et IA*  
• M. Nareg Froundjian, *avocat en droit des technologies*  
• M<sup>e</sup> Suzie Dunn, *professeure et candidate au doctorat, Faculté de droit, Université d'Ottawa—Section de common Law*

---

**16 h 30 – 17 h DÉVOILEMENT DE LA MÉDAILLE DE LA JUSTICE**

**17 h – 19 h COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE** *Commandité par Smart & Biggar*

---

## VENDREDI 18 OCTOBRE

---

**8 h – 9 h 00**      **DÉJEUNER**

**9 h – 10 h 30**      **PANEL N° 9 | La diversification des sources d'information et l'intégrité des lois**

Nous devons sans doute modifier les règles de preuve afin de mieux faire face aux enjeux reliés aux nouvelles technologies. Ce panel identifiera certains des défis qui se présentent aux tribunaux et proposera des solutions. Le droit de la preuve est-il encore adapté à la réalité des nouvelles technologies ou devra-t-il plutôt subir une transformation radicale ? L'utilisation de preuves technologiques aura-t-elle un impact sur l'application des règles?

*Modératrice*                      • L'honorable juge Julie Dutil, *Cour d'appel du Québec*  
*Conférenciers*                    • M<sup>e</sup> Laurence Bich-Carrière, *associée, Lavery Avocats*  
   • Le professeur Nicolas Vermeys, *Faculté de droit, Université de Montréal*

---

**10 h 30 – 10 h 45**    **PAUSE**

---

**10 h 45 – Midi**      **PANEL N° 10 | L'audience des décisions judiciaires a-t-elle changé ? Dans quelle mesure l'opinion publique devrait-elle influencer les décisions judiciaires ? Les moyens de communication modernes ont-ils une incidence sur la façon dont les juges statuent sur les causes ?**

Dans quelle mesure devons-nous faire l'examen critique de nos procédures et méthodes de jugement ainsi que de la façon dont nous communiquons nos décisions ? Ce panel verra si les juges doivent changer leur manière d'expliquer leurs décisions, et si oui, comment. On y abordera aussi la rédaction, la communication et la diffusion des décisions. Les tribunaux devraient-ils élargir la couverture télévisuelle de ce qu'ils font ? On y discutera également des aspects de la justice qui devraient demeurer.

*Modérateur*                      • M<sup>e</sup> Patrick A. Molinari, Ad. E., MSRC, *Lavery Avocats; président, ICAJ*  
*Conférenciers*                    • Le professeur Charles Moumouni, *Département d'information et de communication, Université Laval; DS Avocats Canada*  
   • L'honorable juge en chef Justice Lucie Rondeau, *Cour du Québec*  
   • L'honorable juge Michele H. Hollins, *Cour du Banc de la Reine de l'Alberta*

**Midi – 12 h 10**      **DÉVOILEMENT DE LA VIDÉO ÉTUDIANTE PRIMÉE POUR LA CONFÉRENCE 2020**

**MOT DE LA FIN**

*Coprésidents*                    • M<sup>e</sup> Patrick A. Molinari, Ad. E., MSRC, *Lavery Avocats; président, ICAJ*  
   • L'honorable juge James O'Reilly, *Cour fédérale; premier vice-président, ICAJ*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
**44<sup>e</sup> CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ICAJ : « L'impact de l'intelligence artificielle et des médias sociaux sur les institutions juridiques »**  
Du 16 au 18 octobre 2019, Hôtel Le Bonne Entente, Québec

Veuillez utiliser le formulaire d'inscription en ligne sécurisé :  
<https://ciaj-icaj.ca/fr/programmes-a-venir/conference-annuelle-2019/> ou remplir cette page.

Nom : .....

Prénom : .....

Titre : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

..... Code postal : .....

Courriel : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Je parle :  français  anglais  anglais et français  
(La traduction simultanée est offerte lors des séances plénières)

**FRAIS D'INSCRIPTION – Tarif spécial jusqu'au 1<sup>er</sup> AOÛT 2019**  
(Petit-déjeuners, pauses, lunches et documentation inclus)

membre : **895 \$** ~~795 \$~~  non membre : **1045 \$** ~~945 \$~~

jeune avocat(e) (5 ans et -) membre : **625 \$** ~~525 \$~~  non-membre : **725 \$** ~~625 \$~~

étudiant(e) : **75 \$** (inscrit(e) à temps plein à l'université, au Canada)

**JE PARTICIPERAI AUX COCKTAILS DE RÉSEAUTAGE (17 H À 18 H 30)**

Mercredi 16 oct.  Oui  Non Jeudi 17 oct.  Oui  Non

Je serai accompagné(e)  Oui  Non

Nom de l'invité(e) ou des invité(e)s.....

.....

Avez-vous des restrictions alimentaires?  Oui  Non

Lesquelles?.....

**PAIEMENT :**

Chèque  Visa  MasterCard  AmEx

N° de carte : ..... Date d'exp. : .....

Nom sur la carte : .....

Code de sécurité : ..... Signature.....

Je désire recevoir l'infolettre de l'ICAJ

**DEVENEZ MEMBRE ! Économisez jusqu'à 150 \$ par programme et comblez vos heures de formation continue**

L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir l'excellence et le leadership dans l'administration de la justice en favorisant l'acquisition de connaissances, la formation et l'échange d'idées. L'ICAJ offre des programmes de formation et de recherche et fournit un forum de discussion pour toutes les personnes intéressées par l'administration de la justice.

C'est grâce à la participation de ses membres que l'ICAJ peut continuer à faire évoluer l'administration de la justice et contribuer à préserver un système judiciaire fort et indépendant.

**Cotisations et catégories de membres**

**Individuel** **150 \$**

Les frais d'inscription sont remboursables pour les juges fédéraux selon l'article 27(1) de la Loi sur les juges. Les juges de juridiction provinciale et territoriale de même que les autres magistrats, les commissaires et les membres des tribunaux pourraient être remboursés en vertu des indemnités offertes dans leur profession.

**Jeune avocat(e)** **100 \$**

Les jeunes avocat(e)s (5 ans et moins) ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

**Retraité(e)** **75 \$**

Les membres retraités ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

**Étudiant(e)** **10 \$**

Les membres inscrits comme étudiants à temps plein dans une université canadienne ou au Barreau ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

J'aimerais obtenir de l'information sur le membership institutionnel

**Don**

Pour soutenir la mission de l'ICAJ, vous pouvez aussi faire un don; vous obtiendrez alors un reçu d'impôt pour don de bienfaisance (no d'enregistrement : 10686 1529 RR 0001).

Montant du don : \_\_\_\_\_ \$

**HÉBERGEMENT :**

Un nombre limité de chambres a été réservé à l'hôtel Le Bonne Entente : 3400, Chemin Sainte-Foy, Québec (QC) G1X 1S6. Réservez avant le 16 septembre 2019 pour vous prévaloir du tarif préférentiel (de 179\$ à 259\$ par jour). Tél.: 1-800-463-4390 / [Site Web](#) / **Code de groupe : CIAJ2019**

**POLITIQUE D'ANNULATION**

- 30 jours ou plus avant l'événement : frais administratifs de 40 \$  
- 7 jours ou plus avant l'événement : 50 % des frais d'inscription  
- Moins de 7 jours avant l'événement : aucun remboursement  
Un remplaçant peut être désigné en tout temps sans coût supplémentaire

**POUR S'INSCRIRE**

Prière de retourner le présent formulaire avec votre paiement :

**Par la poste**

Institut canadien d'administration de la justice  
5950, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 450  
Montréal, Québec, Canada H3S 1Z6  
Tél. : 514 731-2855

**Par courriel**  
[icaj@ciaj-icaj.ca](mailto:icaj@ciaj-icaj.ca)

**Par télécopieur**  
514 731-3247

45<sup>e</sup> Conférence annuelle

# LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LE DROIT

Du 21 au 23 octobre 2020 • Vancouver

Inscription sécurisée : <https://ciaj-icaj.ca/fr/programmes-a-venir/conference-annuelle-2020/>



*Sacred Circle* par Dylan Thomas

**NOTEZ  
LA DATE!**

## Contactez-nous !

Veuillez nous contacter pour en savoir davantage sur notre organisme et sur les avantages de l'adhésion, ou si vous souhaitez contribuer à notre mission.

**Institut canadien d'administration de la justice**  
5950, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 450  
Montreal, Quebec H3S 1Z6

Tél.: 514 731-2855 | Téléc.: 514 731-3247 | Courriel : [icaj@ciaj-icaj.ca](mailto:icaj@ciaj-icaj.ca) | [www.ciaj-icaj.ca](http://www.ciaj-icaj.ca)

